



## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** PERMIS D'URBANISME - Dossier n° PU 53648 - 01/PU/1975579

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Commandant Vander Meeren 15

Demande de : permis d'urbanisme : modifier le dernier appartement en un duplex

Nature de l'activité principale : Logement - Parking

Zone: PRAS: zones d'habitation à prédominance résidentielle

PL : permis de lotir 42692 délivré le 06/07/1998.

Motifs principaux de l'enquête :

Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir

## L'enquête se déroule :

À partir du 13/11/2025 et jusqu'au 27/11/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels (du 13/11/2025 au 27/11/2025) Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht service Permis d'Urbanisme rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous tel.: 02/800.07.74 ou par courriel: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

## Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

Par ordonnance:

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 27/11/2025
- Par courriel: commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

## Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le jeudi 04 décembre 2025,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 iours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 30/10/2025

Pour le Collège,

Le Secrétaire communal, L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Par délégation:

Marcel VERMEULEN Françoise CARLIER